



Birdie
L ' A G E N C E

Honoraires de Birdie l'Agence

Au 26 avril 2021 et pour la transaction, les honoraires de Birdie l'Agence sont fixés à 5% H.T. + TVA 20% soit 6% TTC à la charge de l'acquéreur, pour les terrains les honoraires sont fixés à 10 % à la charge de l'acquéreur, sauf convention particulière.

S.A.S. L'AGENCE BIRDIE au capital de 1000 Euros – R.C.S. DAX 897 515 888

2, rue de Québec - 40130 Capbreton - F Tél. : + 33 (0)6 80 54 32 73

SIRET 897 515 888 000 13 – APE 6831 Z

TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 45 897 515 888

Carte professionnelle «Transaction sur immeubles et fonds de commerces» n° CPI 4002 2021 000 000 006

Délivrée le 21/04/2021 par la CCI des Landes

RCP SERENIS ASSURANCES n° VD7.000.001/00021/22230, 69814 Tassin